



Procès-verbal

de la 113^{ème} Assemblée des déléguées de la Fédération Suisse des Sages-Femmes du 19 mai 2005 à Cadro TI

Présidence: Lucia Mikeler Knaack
Procès-verbal: Christine Rieben

Monique Prêtre, présidente du comité d'organisation, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée des déléguées

La présidente ouvre la 113^{ème} Assemblée des déléguées de la FSSSF, remercie la section du Tessin pour son accueil et sa bonne organisation, en saluant tout particulièrement les personnes suivantes : Ruth Brauen (membre d'honneur), ainsi que Michela Tomasoni Ortelli, membre du comité central de l'ASI. Elle remercie les interprètes pour leur travail.

Entre autres personnes excusées : Pascal Couchepin, conseiller fédéral ; Thomas Zeltner, directeur de l'Office Fédéral de la Santé Publique ; Kathy Herschderfer, secrétaire générale de l'ICM ; Margrit Fels, Georgette Grossenbacher, Elisabeth Stucki, membres d'honneur ; Renske Drejer, représentante régionale de l'ICM ; diverses présidentes d'autres fédérations de sages-femmes, et représentantes d'autres professions du domaine de la santé.

Contrôle des mandats: sont comptées 67 déléguées pour 101 mandats (au lieu de 118 mandats, certaines sections n'ayant pas occupé la totalité de leurs mandats) ; à partir du point 6 de l'ordre du jour, ce sont 69 déléguées qui représentent 103 mandats.

2. Nomination des scrutatrices

Hélène Kremmel et Gilda Gobbi sont élues scrutatrices à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée des déléguées extraordinaire 2004

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité dans sa forme présente; des remerciements sont adressés à sa rédactrice Christine Rieben.

4. Approbation des rapports d'activité 2004

Le rapport d'activité du comité central, ceux des commissions de rédaction, de formation continue et permanente, et de qualité sont approuvés à l'unanimité.

La présidente remercie les collaboratrices du secrétariat central, les rédactrices, les chargées de la formation, la chargée de la qualité, les membres du comité central, des commissions, des groupes de travail, ainsi que des sections pour leur travail et leur engagement.

Nicole Sid Amar adresse des remerciements à la présidente Lucia Mikeler Knaack.

5. Rapports des conseils consultatifs (anciennement commissions)

pas d'intervention complémentaire

6. Rapports des groupes de travail

Sages-femmes indépendantes

Le groupe de travail des sages-femmes indépendantes a été dissout fin 2004, à la suite de la réorganisation. Ines Lehner renouvelle ses remerciements à l'adresse de ses collègues pour leur collaboration, et fournit un rapport sur les sujets prioritaires suivants :

Liste d'analyses

La demande a été adressée à l'Office Fédéral de la Santé Publique. La FSSF effectue actuellement des éclaircissements complémentaires, nécessaires à la délivrance la plus rapide possible des données requises par l'OFSP.

Ordonnance sur les produits thérapeutiques

D'après une demande effectuée auprès de l'institut Swissmedic, il n'est pas question d'envisager la délivrance par les sages-femmes de produits thérapeutiques. Cette délivrance reste réservée aux médecins, aux pharmaciens et aux droguistes. Les sages-femmes doivent faire une demande générale d'autorisation auprès du canton. En tant que contrôle régulier exigé par la loi, il peut être mentionné la collaboration avec les gynécologues.

Sages-femmes agréées

Gabi Feller a reçu, de la FSSF, le mandat de rédiger le document *Devenir sage-femme agréée - recommandations de la FSSF*. L'ébauche de ce document doit être présentée au comité central lors de sa réunion de décembre.

Révision de la LAMal

Le blocage de l'autorisation de pratiquer, valide jusqu'au 3.7.2005, va encore être prolongé pour une période déterminée, jusqu'au 3.7.2008, du fait qu'aucune réglementation n'a pu être trouvée en remplacement. Il a été ajouté nouvellement au texte de loi: S'il n'est pas fait usage d'une autorisation, dans un délai de 6 mois après sa délivrance, celle-ci perd sa validité. Les cantons ont là aussi la possibilité de faire des réglementations d'exception.

Commission paritaire de confiance

Ce sont quatre factures qui ont été évaluées par la commission paritaire de confiance. Dans tous les cas, la décision a conduit à des déductions en faveur de la caisse maladie.

Statistiques

Les chiffres exacts concernant les accouchements seront disponibles en juillet ou août. Ines Lehner remercie les sections pour l'envoi de la documentation dans les délais requis.

Collaboration FSSF - Gynécologie suisse

Les deux associations professionnelles poursuivent l'objectif commun de supprimer la participation financière en cas de maternité. Du fait que du côté juridique, les perspectives de réussite sont minces, monsieur Zwahlen a conseillé de tenter de trouver une solution par la voie politique. Liliane Maury Pasquier et Chantal Galladé ont accordé leur soutien. La motion est soutenue par Felix Gutzwiller, chef de fraction du PRD, et par l'Office Fédéral de la Santé Publique. Madame Galladé se réjouirait d'un soutien dans nos cercles respectifs.

Négociations tarifaires

Marie-Claude Monney Hunkeler fournit un rapport sur l'état actuel des négociations tarifaires. Un résumé sera envoyé aux sections par courrier séparé.

Entretiens-conseils

Marianne Nufer nous informe: La demande d'admission des entretiens-conseils dans le catalogue des prestations obligatoires a été rejetée par l'Office Fédéral de la Santé Publique. L'économiste de la santé déconseille d'entreprendre actuellement des démarches juridiques, du fait que cette affaire est une affaire de politique de la santé et que la situation est actuellement peu favorable en Suisse. Le dossier pourrait être évalué par un spécialiste des questions de la santé.

Maisons de naissance

Gisela Burri fait un exposé sur l'historique des maisons de naissance. Est mis en lumière le soutien de l'initiative parlementaire de Liliane Maury Pasquier au sujet de l'ancrage des maisons de naissance dans la LAMal, initiative qui sera traitée pendant la session d'été.

7. Approbation des objectifs sur 3 ans 2005 - 2008

La présidente centrale énonce encore brièvement que les objectifs sont formulés ici de façon générale, et que chaque année ceux-ci sont reformulés et définis de façon détaillée.

La présidente des directrices d'école désire ajouter au chapitre des contacts nationaux la phrase suivante:

La FSSF et les directrices des écoles de sages-femmes suisses soignent de bonnes relations mutuelles, en soutenant ensemble les efforts mis en oeuvre autour de la nouvelle formation.

La demande, par la section de Berne, d'une rubrique supplémentaire *Sections* est adoptée : 4 abstentions et 2 voix contre. Le texte est libellé de la façon suivante:

Les sections sont soutenues par le comité central et le secrétariat central de façon professionnelle, dans leurs efforts pour appliquer les objectifs sur 3 ans. Pour aller dans ce sens, les ressources disponibles, telles que contacts ou travaux préliminaires sur des thèmes spécifiques, sont mises mutuellement à disposition.

Les objectifs sur 3 ans 2005 - 2008 sont approuvés à l'unanimité.

8. Approbation

a) des comptes annuels 2004

b) du budget 2005

Christine Rieben énonce les comptes annuels 2004 clôturant avec un déficit de Fr. 16'710.91. Il était prévu au budget un déficit de Fr. 20'000.--.

Le budget 2005 prévoit un déficit de Fr. 32'000.--. Remarque au sujet du budget 2005: Des réserves élevées existant encore pour les organes politique professionnelle, gestion de la qualité et PR/manifestations, rien n'est prévu au budget 2005 pour ces postes.

En raison du déficit de Fr. 32'000.--prévu au budget 2005, une augmentation de cotisation doit être déposée lors de l'assemblée des déléguées 2006, augmentation qui entrera en vigueur à partir du 1.1.2007.

Les comptes annuels 2004 sont approuvés à l'unanimité.

Le rapport de révision et le budget 2005 sont approuvés à l'unanimité.

La présidente remercie Christine Rieben pour son travail. Elle remercie également Verena Dreier et Markus Wolfisberg pour la révision.

9. Motions

Aucune motion n'a été déposée.

10. Congrès de la FSSF

a) Présentation du congrès 2006

Le congrès aura lieu les jeudi 11 (assemblée des déléguées) et vendredi 12 mai à Montreux, sur le thème *Naître - émergence de nouvelles tendances (Geboren werden - Neue Perspektiven / Nascere - emergenza di nuove tendenze)*.

b) Propositions pour 2007

La section du Haut-Valais s'est retirée pour des raisons personnelles. La section Argovie-Soleure va éclaircir le fait de savoir si elle veut se charger de l'organisation un an plus tôt que prévu. En 2008, ce serait la Suisse centrale qui assumerait cette responsabilité.

c) Proposition pour le rapport de section 2006

La section de Argovie-Soleure se met à disposition pour le rapport de section.

11. Rapport de la section de Schwyz

Après avoir quitté la FSSF en 1922, la section l'a réintégrée en 1991. Elle compte aujourd'hui 23 membres actifs et 2 membres passifs. Sur le territoire de la section, se trouvent 3 hôpitaux (Schwyz, Lachen et Einsiedeln). L'ouverture d'une maison de naissance ainsi que l'organisation du congrès en l'an 20?? comptent parmi ses visions du futur.

12. Divers et clôture

Service public

Le 15.9.2005, aura lieu une manifestation nationale à laquelle de nombreuses associations participent. Des prospectus vont être imprimés en allemand et français.

Newsletter

Le secrétariat central prévoit l'envoi d'une newsletter aux membres de la FSSF.

Mutations

Sylvie Uhlig a démissionné de son poste de chargée de la formation pour la Suisse romande et le Tessin à partir du 31.8.2005. Lucia Mikeler adresse ses remerciements à Sylvie pour le travail effectué.

Josianne Bodart Senn a débuté le 1.3.2005 son activité en tant que rédactrice de Sage-femme.ch. Lucia Mikeler lui souhaite la bienvenue.

Étude des besoins en sages-femmes

Cette étude sera bientôt achevée. Les résultats seront présentés le 27.6.2005 à la haute école spécialisée de St Gall.

ORTRA faïtière nationale santé

L'organisation faïtière nationale du monde du travail en santé a été constituée le 12.5.2005.

La présidente renouvelle ses remerciements à toutes les personnes présentes et clôt l'assemblée à 17h00.

La présidente: Lucia Mikeler Knaack

La rédactrice du procès-verbal: Christine Rieben